



Intervention de S.E Mohamed BENHOCINE, Ambassadeur, Chef de la Délégation Algérienne  
au Segment spécial de la 58<sup>e</sup> session de la Commission des Stupéfiants (CND)

Vienne, le 09 mars 2014

\* \* \*

Monsieur le Président, (*Armin Srisamoot, Amb. de Thaïlande*)

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter, au nom de la Délégation Algérienne, les chaleureuses félicitations pour votre accession à la Présidence de ce Segment spécial de la 58<sup>e</sup> session de la Commission des Stupéfiants. Je félicite également par la même occasion S.E. l'Ambassadeur *Khaled Shamàa* pour son accession à la Présidence du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire de l'AG de l'ONU en 2016. Je tiens également à remercier tous les autres Membres du Bureau et du Conseil ainsi que le Secrétariat pour le rôle actif et les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer pour l'organisation de la tenue de ce Segment.

Je saisis cette occasion pour remercier le Directeur Exécutif de l'UNODC et le Président de l'OICS pour leurs déclarations liminaires que nous avons suivies avec une grande attention.

Ma délégation se reconnaît dans les déclarations prononcées par S.E. M. l'Ambassadeur de la Namibie au nom du Groupe Africain et celle prononcée par S.E M. l'Ambassadeur du Chili au nom du Groupe des 77 et la Chine.

*Au titre national j'aimerais faire la déclaration suivante :*

Monsieur le Président,

Ce segment spécial se tient dans un moment propice pour la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale sur le problème mondial de la drogue prévue en 2016. En tout premier lieu, je souhaiterais tous d'abord réitérer l'engagement de mon pays à respecter le régime international de contrôle des drogues et à poursuivre, avec bonne foi, la mise en œuvre de la Déclaration Politique et son Plan d'Action adoptés en 2009. Dans ce contexte, la session extraordinaire de 2016 devrait se pencher sur l'examen des progrès réalisés et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces textes, dans le cadre des trois Conventions relatives au contrôle des drogues.

Monsieur le Président,

Nous demeurons convaincus que la réponse au problème mondial de la drogue réside dans la mise en œuvre effective des trois Conventions, **d'où la pertinence de la préservation de leur intégrité**. A ce titre, nous rappelons que le régime international de contrôle des drogues en vigueur constitue un consensus universel qui continue à démontrer son efficacité quand il est respecté. Les progrès déjà réalisés, exposés à l'occasion de l'examen à mi-parcours, effectué l'an dernier, dans le cadre de cette Commission, en témoignent.

Monsieur le Président,

Les autorités de mon pays demeurent engagées dans la lutte contre le problème mondial de la drogue dont les effets négatifs sont multiples et portent, non seulement atteinte à la santé physique et morale de l'être humain, mais favorise également l'instabilité en nourrissant le terrorisme et les autres formes du crime transnational organisé, tel que la corruption et le blanchiment d'argent.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration Politique et son Plan d'Action, l'Algérie a adopté une approche intégrée et équilibrée dans sa stratégie de lutte contre la drogue et la toxicomanie, pour la période 2011-2015, basée sur les résultats de l'évaluation de la première stratégie et ceux de l'enquête épidémiologique de 2010, relative à la prévalence des drogues.

Ces deux opérations ont permis de mesurer les résultats des efforts consentis et de mieux cerner les différents aspects du problème de la drogue en Algérie. Elles ont grandement servi à l'élaboration de l'actuelle stratégie de lutte contre la drogue et orienté les efforts des différents secteurs concernés, afin de répondre efficacement aux situations identifiées de l'enquête.

Cette stratégie se caractérise principalement par: l'importance accordée aux actions de prévention notamment à destination des jeunes et ce en mettant en place une feuille de route pour chacun des secteurs concernés comportant des actions telles que : l'enquête dans le milieu scolaire en cours de réalisation ; les comptages de prévention à entreprendre par les différents acteurs ; la dynamisation des actions de sensibilisation menées par les différents médias ; et le renforcement du rôle du mouvement associatif et sa mise en synergie à travers l'opération de réseautage.

L'autre point fort de cette stratégie met l'accent sur la prévention de la toxicomanie et le traitement de toxicomanes, en particulier par l'achèvement durant le quinquennat d'un vaste réseau de structures de soins pour la population toxicomane. L'on compte actuellement en Algérie **32** Centres Intermédiaires de Soins aux Toxicomanes déjà opérationnels sur les **53** prévus et 2 centres de cure de désintoxication achevés sur les 15 programmés, ainsi que des formations spécialisées dispensées au profit du personnel médical. L'on notera également

qu'au titre de l'année 2013, **13696** personnes ont bénéficié de soins contre **13156** personnes en 2013.

S'agissant des mesures visant à réduire l'offre, l'Algérie continue à redoubler d'effort pour faire face aux menaces qui ne cessent de s'accroître au niveau de ses frontières. D'importantes mesures sont mises en place en vue de renforcer la capacité des services opérationnels chargés de lutte contre les différentes formes de criminalité, dont principalement le trafic illicite de drogues.

Malgré les efforts déployés, l'Algérie continue de faire face aux défis posés par la drogue. Comme vous le savez, avec 7 pays frontaliers et une côte méditerranéenne de 1200 km, l'Algérie est devenue pays de transit par excellence. Ainsi, pour le seul trafic de résine de cannabis provenant de ses frontières Ouest, les quantités saisies de cette substance ont atteint, en 2014, 182 tonnes.

C'est pourquoi l'Algérie accorde une grande priorité à la sécurisation de ses frontières, d'autant que l'interconnexion entre le trafic de drogue, la criminalité transnationale organisée et le terrorisme est devenue un phénomène avéré.

Monsieur le Président,

Il est plus qu'évident que la coopération internationale est l'épine dorsale de toute action collective contre le fléau de la drogue. C'est pourquoi elle constitue à la fois un axe fondamental de notre Déclaration Politique et une condition nécessaire pour l'achèvement de ses objectifs.

Dans ce contexte, l'Algérie estime que l'approche intégrée et équilibrée que nous avons adoptée en 2009 devrait continuer à constituer la référence de toute politique nationale pour lutter contre le problème mondial de la drogue, afin de nous permettre ainsi d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés à l'horizon 2019. Abandonner l'effet dissuasif de la loi est loin d'être une solution.

Monsieur le Président,

Je ne saurais terminer mon intervention sans réaffirmer la volonté politique de l'Algérie et sa détermination de continuer à apporter une contribution aussi substantielle et utile que possible pour la concrétisation des objectifs communs que sont la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale et la lutte contre le terrorisme.

Je vous remercie pour votre attention.

\* \* \*